

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept septembre, vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame RABLINEAU Jeannine, Maire.

Présents : RABLINEAU Jeannine, DENIS Jean-Noël, DURAND René, BRAUD Marie, MARTEL Caroline, ROUX Vincent, PINTO Miguel, MORISSEAU Christian, BON Erwan, PONCHON Marcel.

Absent : TORCHEUX Frédéric

Madame BRAUD Marie a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- ↵ Demande acquisition terrain ;
- ↵ Demande aménagement cheminement piétonnier ;
- ↵ Commerce multi-services ;
- ↵ Assainissement collectif : RPQS 2021 ;
- ↵ Remise en état terrain de tennis ;
- ↵ Délibérations diverses (demande de subvention Judo Club, RPQS SMAEP Domfront, RPQS SPANC CDC ANDAINE PASSAIS, TE61 éclairage public) ;
- ↵ Questions diverses (repas des Anciens).

### I – DEMANDE ACQUISITION TERRAIN

**Madame MARTEL ne prend pas part à cette délibération.**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur ERNOU et Madame MARTEL qui souhaitent acquérir une portion de terrain communal, derrière le terrain de tennis, pour accéder à leur parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette cession au prix de 2 € /m<sup>2</sup>. Une enquête publique sera nécessaire, et tous les frais (géomètre, notaire, etc.) seront à la charge des demandeurs.

### II – DEMANDE AMENAGEMENT CHEMINEMENT PIETONNIER

Monsieur LEROYER est venu demander à la mairie s'il serait possible d'aménager le cheminement piétonnier « Rue des Écoles » avec des plots, pour sécuriser l'accès des piétons.

Madame le Maire a consulté les services du Conseil Départemental chargés de l'assistance technique pour la voirie : un aménagement sécuritaire nécessite une largeur minimum de la voie égale à 5,5 mètres. Dans le cas présent, la voie ne mesure que 4 mètres, ce qui rend impossible, et surtout dangereux, la création d'un cheminement.

Les membres du Conseil Municipal décide donc de ne pas donner une réponse favorable à cette demande.

### III – COMMERCE MULTI-SERVICES

**Monsieur BON ne prend pas part à cette délibération.**

Lors de la réunion du 30 mai dernier, le Conseil Municipal décidait de confier l'exploitation du commerce multi-services à Madame BON.

Depuis, cette dernière a entrepris toutes les démarches nécessaires (permis d'exploitation, etc.) mais malheureusement son plan de financement n'est pas réalisable.

Elle est donc dans l'incapacité d'honorer son engagement.

La commune doit donc de nouveau retrouver un repreneur.

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de diffuser une annonce et le tenir informé d'ici un mois.

#### **Retour de Monsieur BON.**

Également, concernant le commerce, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir admettre en non-valeur pour créances éteintes l'ensemble de la dette de Madame MOUSSET Catherine, s'élevant à 5 087,97 €. Les crédits prévus au budget primitif de la commune étant insuffisants, une décision modificative doit être prise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à cette admission en non-valeur.

#### **IV – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – RPQS 2021**

Madame le Maire présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'année 2021, pour le service assainissement collectif de la commune.

Après en avoir pris connaissance, les membres du Conseil Municipal valident le document.

#### **V – REMISE EN ETAT DU TERRAIN DE TENNIS**

Lors de la précédente réunion, il a été question de l'état du terrain de tennis. Un nettoyage est à prévoir pour rendre le revêtement moins glissant.

Madame le Maire va contacter Monsieur TORCHEUX, qui avait proposé de mettre de l'anti-mousse.

#### **VI – DELIBERATIONS DIVERSES**

- Demande de subvention Judo Club

Une demande de subvention a été reçue pour un enfant de la commune, inscrit au Judo Club d'Andaine.

Madame le Maire rappelle que les années précédentes la somme de 40 € par enfant était octroyée pour les clubs sportifs.

Le Conseil Municipal fixe le montant de cette subvention à 40 €.

- RPQS SMAEP Domfront

Madame le Maire présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'année 2021, pour le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) de Domfront.

Après en avoir pris connaissance, les membres du Conseil Municipal le valident.

- RPQS SPANC CDC Andaine Passais

Madame le Maire présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'année 2021, pour le Service Public d'Assainissement non-collectif (SPANC) de la CDC Andaine-Passais.

Après en avoir pris connaissance, les membres du Conseil Municipal décident de l'accepter.

- TE 61 éclairage public

La commune a été sollicitée par le TE 61 pour connaître ses souhaits en matière d'éclairage public (projets).

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal, qui propose que les délégués du TE 61 prennent contact avec les ingénieurs du syndicat pour connaître les modalités de financement.

- SMICO : adhésions et retraits

Madame le Maire donne lecture des délibérations du SMICO concernant les adhésions et les retraits de certaines collectivités.

Le Conseil Municipal doit à son tour délibérer concernant ces modifications.

Il décide d'approuver les délibérations du SMICO.

- Dénomination des voies : modification de la délibération 2021-26

Madame le Maire rappelle la délibération 2021-26 du 19 octobre 2021 concernant la dénomination des voies pour la numérotation des habitations.

Également, elle précise qu'il a été convenu lors de la réunion d'avril 2022 de modifier

- la « Route de la Forêt » par « Route de la Fieffe »,
- la « Route de Carabin Gâté » par « Route de la Forêt ».

Il convient donc de délibérer pour modifier le tableau.

Le Conseil Municipal valide le tableau modifié.

### QUESTIONS DIVERSES

- Repas des Anciens : mercredi 16 novembre 2022.
- Congrégation.

Autres questions :

Monsieur PINTO, Vice-Président du Comité Festivités, demande aux membres du Conseil Municipal d'étudier la possibilité pour la Commune de désormais prendre à sa charge les illuminations de Noël.

Séance terminée à 21h.

Le Maire,